



Société ASPAC S.A

● Football

● Basketball

● Handball

● Athlétisme

N° IFU: 3202113141463

ECOBANK-BENIN: 111228565001- 40

1) ECISION N° 001 /23/ASPAC SA/DG/SA. -

Portant dissolution des équipes de la section Basket-ball Catégorie Sénior Dame et Homme

+--+--+--+--+--+--+--+--+

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE ASSOCIATION SPORTIVE DU PORT AUTONOME DE COTONOU SA;

- VU la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;
- VU la Loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 relative à la Création, à l'Organisation et au Fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques en République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- VU le Décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2021-575 du 03 novembre 2021 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- VU le Décret n° 2022-573 du 19 octobre 2022 portant Approbation des Statuts modifiés du Port Autonome de Cotonou ;
- VU la Résolution N°07/PAC/CA du 30 juillet 2018 Relative à la Nomination de Monsieur **Joris Albert THYS** en qualité de Directeur Général du Port Autonome de Cotonou ;
- VU La Décision N°008/22/PAC/DG/SP-C du 24 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Boni AKOBI en qualité de Directeur Général par Intérim de la Société Sportive ASPAC SA ;





Société ASPAC S.A

• Football

• Basketball

• Handball

• Athlétisme

N° IFU: 3202113141463

ECOBANK-BENIN: 111228565001- 40

- VU la Certificat N°002 A-L en date du 16 juin 2002 portant Affiliation de l'Association Sportive du Port Autonome de Cotonou (ASPAC) à la Fédération Béninoise de Basket-Ball;
- VU les dispositions des Statuts et Règlement Intérieur de l'ASPAC
- VU la Lettre N°001/FBBB/CGLPro/VP/02/2023 du 13 février 2023 portant suspension
- VU Considérant les nécessités de services ;

DECIDE :

ARTICLE 1er : Les équipes de Basket-Ball, catégorie sénior Dame et Homme de l'Association Sportive du Port Autonome de Cotonou sont dissoutes.

ARTICLE 2 : Le Bureau Directeur de l'Association Sportive du Port Autonome de Cotonou est chargé de l'application de la présente Décision qui prend effet pour compter de sa date de signature.



COTONOU, LE 15 FEV 2023

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Boni AKOBI

AMPLIATIONS

FBBA
BD/ASPAC
JOUEURS
ENCADREURS



01 BP : 927 Cotonou
Tél. +229 21 31 52 80



societeaspac@pac.bj
portdecotonou.bj



Boulevard de la Marina,
Cotonou - Bénin